



Envoi au contrôle de légalité le : 16 octobre 2023

Publication électronique le : 16 octobre 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Zohra OUAGUEF

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

Absent(s) : M. Bruno COUSEIN.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**ACCORD CADRE ETAT - DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - TERRI'MOUV
INCLUSION
PROGRAMME OPÉRATIONNEL FONDS SOCIAL EUROPÉEN-FSE+ ET FONDS
DE TRANSITION JUSTE-FTJ 2021/2027**

(N°2023-406)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le décret n°2022-608 du 21 avril 2022 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens de la politique de cohésion et de la pêche et des affaires maritimes pour la période de programmation 2021-2027 ;

Vu le Règlement (UE) n°2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les

règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas et, notamment, son article 63.1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais – pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2022-496 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Candidature du Conseil départemental à une subvention globale fonds social européen (FSE) pour la période de programmation 2021-2017 » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente n°2023-334 en date du 03/07/2023 « Candidature du Conseil départemental à une subvention globale fonds de transition juste (FTJ) pour la période de programmation 2021 -2027 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'accord-cadre avec l'État et Terri'Mouv inclusion pour le pilotage concerté des fonds européens FSE+ et FTJ pour la période 2021-2027, dans les termes du projet joint en annexe 1 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Accord Cadre ETAT – conseil départemental du Pas-de-Calais – Terri'Mouv inclusion Programme opérationnel FSE+ 2021 / 2027 - FTJ

Chapitre 1 - Introduction

Chapitre 2 - Bilan de l'accord-cadre 2014-2020

Chapitre 3 - Diagnostic territorial partagé

1. Eléments de contexte socio-économique général du territoire départemental
2. Points d'analyse des besoins et de la demande d'insertion : nombre et caractéristiques des personnes en besoin d'insertion
 - a) Point sur les allocataires du RSA/ situation sur les publics accompagnés
 - b) Répartition territoriale des publics
 - c) Profil des allocataires du RSA
3. Présentation de l'offre départementale pour l'insertion et l'emploi :
 - a) En termes d'accueil et d'orientation des publics
 - b) En termes d'actions d'insertion à destination des publics cibles

Les grands principes de l'offre d'insertion du conseil départemental du Pas-de-Calais :

Les grands principes de l'offre d'insertion des PLIE :

Chapitre 4 - Stratégie territoriale partagée entre le conseil départemental du Pas-de-Calais et Terri'Mouv inclusion

1. Nos convictions communes
2. Nos ambitions communes
3. Indicateurs et cibles
4. Engagements des partenaires

Chapitre 5 – Mise en œuvre des crédits du fonds de transition juste – volet social

1. Le périmètre d'intervention du fonds de transition Juste
2. Les dispositifs fléchés par le conseil départemental du Pas-de-Calais sur le FTJ spécifiquement sur le territoire du bassin minier
3. Engagement des partenaires

Chapitre 6 - Dispositifs de gouvernance partenariale de l'offre territoriale d'insertion

Chapitre 7 - Coordination des interventions des crédits du FSE+ en faveur de l'insertion

Chapitre 8 – Avenant

Chapitre 9 - Signatures

Le présent accord-cadre associant le conseil départemental du Pas-de-Calais, l'Etat et les PLIE du Pas-de-Calais regroupés au sein de l'organisme intermédiaire Terri'Mouv Inclusion, a pour objet de fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du fonds social européen de la période 2021-2027 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.

Cet accord-cadre garantit la bonne programmation et exécution du FSE+ 2021-2027.

Les organismes délégataires de ces crédits (le Conseil départemental du Pas-de-Calais et TerriMouv Inclusion) s'engagent à prioriser leurs interventions en faveur des territoires les plus fragilisés, parmi lesquels les QPV, qui affichent les indicateurs socio-économiques les plus dégradés. Les appels à projets ouverts aux opérateurs externes devront expressément intégrer cette priorité territoriale. Le respect de cette orientation sera suivi au sein du comité dédié à la convention-cadre avec des indicateurs qui devront mentionner la part des crédits consacrés aux QPV.

Chapitre 1 - Introduction

Le Programme national fonds social européen Plus (PON FSE+) est l'un des fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Il intègre en un seul instrument :

- L'ancien fonds social européen,
- L'Initiative pour l'emploi des jeunes,
- Le Fonds d'aide européen aux plus démunis (FEAD)
- Le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

En France sur 2021-2027, le programme national FSE+, doté de 2 486 950 613 € se décompose en 6 priorités :

- La priorité 1, en faveur de l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus (1 490 M€)
- La priorité 2, pour l'insertion professionnelle des jeunes et l'appui à la réussite éducative (610 M€)
- La priorité 3, visant à l'amélioration des compétences et des systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques (180 M€)
- La priorité 4, pour la promotion d'un marché du travail inclusif et d'un environnement de travail adapté et sain (86,95 M€)
- La priorité 5, concernant l'aide matérielle aux plus démunis (20 M€)
- La priorité 6, en faveur de l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants (100 M€)

La région des Hauts-de-France bénéficie d'une dotation FSE+ de 285 876 430 €, sur la programmation 2021/2027, réparties sur 7 priorités et 9 objectifs spécifiques (OS).

Cette enveloppe est scindée en deux, une partie en gestion Etat (113M€) et l'autre déléguée aux organismes intermédiaires (172 M€).

L'enveloppe de 113 M€ en gestion Etat est fléchée sur les priorités 2, 3, 4, 5 et 6 du PN FSE+, de la manière suivante :

→ priorité 2 : favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité, notamment la réussite éducative : 70 119 857 €

→ priorité 3 : améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques : 18 691 105 €

→ priorité 4 : promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain : 5 055 272 €

→ priorité 5 : aide matérielle aux plus démunis : 1 491 235 €

→ priorité 6 : favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants : 17 242 588 €.

La mise en en exécution de la programmation 2021/2027 du FSE+ doit s'opérer par appel à projet-AAP tel que le prévoient les règlements européens.

Une concertation active avec le monde associatif a permis une élaboration très précise des AAP, de sélectionner les orientations et les actions envisageables et de cibler les publics et les opérateurs.

L'Etat a développé un programme de déploiement des appels à projets, qui répondent aux objectifs d'insertion professionnelle des jeunes et un retour à l'emploi et qui visent également des publics particulièrement fragiles (jeunes décrocheurs scolaires, jeunes sortants de l'ASE, jeunes issus des QPV).

Les AAP auront plusieurs vagues de lancement au cours de la programmation 2021/2027.

Le déploiement des AAP FSE+ se fera sous l'impulsion des préfets de départements et des DDETS, fortement impliqués dans la construction et le suivi des conventions-cadre.

Les AAP feront également l'objet d'un point régulier lors des réunions d'animation régionale des organismes intermédiaires (rythme mensuel). Lors de ces réunions, la DREETS s'assurera de la bonne articulation des AAP lancés par les différents gestionnaires et mesurera leurs impacts sur les territoires et en direction des publics ciblés ».

Acteurs premiers dans l'accompagnement des personnes en difficulté, les subventions globales, relevant de la priorité 1, accordées au conseil départemental du Pas-de-Calais ainsi qu'à Terri'Mouv Inclusion, structure de gestion du FSE pour les plans locaux pour l'insertion et l'emploi-PLIE, seront respectivement de 31 592 507 € et 17 513 945 €, soit une enveloppe territoriale de 49 106 452 €.

Ces délégations de crédits permettront de favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale par la mise en œuvre de dispositifs à destination des publics les plus éloignés de l'emploi (BRSA, migrants, chômeurs de longue durée etc...) dans une perspective d'insertion dans l'emploi

Le présent accord-cadre associant l'Etat, autorité de gestion, le conseil départemental du Pas-de-Calais, les PLIE du Pas-de-Calais représentés par leur organisme intermédiaire « Terri'Mouv Inclusion », a pour objet de fixer un cadre commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du fonds social européen (FSE) de la période 2021-2027 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.

Il a également pour objectif d'apporter une lisibilité des interventions croisées particulièrement entre celles relevant des fonds européens et celles relevant de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Dans le droit fil de la programmation 2014-2020, le conseil départemental du Pas-de-Calais poursuivra et renforcera l'animation territoriale du FSE sur le territoire et ce par le biais d'un conseil départemental politique et technique du FSE+ 2021-2027 (CDFSE) qui associera les signataires du présent accord-cadre ainsi que tout partenaire du service public de l'insertion et de l'emploi. Cet accord-cadre est un premier engagement entre les signataires, en vue :

- D'une part de son rattachement au pacte des solidarités du conseil départemental du Pas-de-Calais,
- D'autre part des protocoles d'accord propres à chacun des PLIEs membres de à Terri'Mouv Inclusion.

Chapitre 2 - Bilan de l'accord-cadre 2014-2020

Au titre de la période 2014-2020, le territoire disposait d'une enveloppe de 52 918 030 € dont 34 043 650 € en délégation pour le conseil départemental du Pas-de-Calais, 9 962 083 € en délégation pour l'organisme intermédiaire OCAPLIE et 8 912 296 € en délégation pour l'organisme intermédiaire APAPM.

Par voie d'avenant, il a été délégué à l'organisme intermédiaire OCAPLIE une enveloppe complémentaire de FSE de 1.657.450 € liés à la couverture de zones blanches sur le territoire des PLIE membres (extensions de territoire sur le Pas de Calais).

Les dispositifs mis en œuvre l'ont été en concertation et coordination des 3 organismes intermédiaires par le biais d'un comité départemental du FSE politique et technique se réunissant chaque année 3 à 4 fois et autant que de besoin.

Les 3 organismes intermédiaires ont mis en œuvre une palette d'actions et d'outils adaptés, tout particulièrement dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, il s'agit notamment de :

- L'accompagnement socio-professionnel des publics éloignés de l'emploi dont la levée des freins à l'emploi ;
- Le soutien à l'insertion par l'activité économique (IAE) ;
- La mobilisation d'une commande publique socialement responsable ;
- La professionnalisation des publics ;
- Les actions de médiation à l'emploi ;
- La mission insertion emploi et l'animation territoriale (dispositif interne particulier du conseil départemental du Pas-de-Calais) ;
- L'ingénierie de projets et de parcours d'insertion ;
- L'animation et la coordination territoriale locale.
- Les dispositifs d'accès et de retour à l'emploi mis en œuvre par l'Etat

Ainsi, 61.265.472 € de crédits d'intervention (hors crédits d'assistance technique) ont pu être programmés, soit un taux de sur programmation de 105 % permettant de ne perdre aucun crédit sur le territoire.

Cela a concerné 996 opérations (643 pour le conseil départemental du Pas-de-Calais, 199 pour OCAPLIE et 154 pour APAPM) qui ont pu être ainsi soutenues pour 80 632 participants chômeurs et inactifs (25 689 pour le conseil départemental du Pas-de-Calais, 29 937 pour OCAPLIE et 25 006 pour APAPM).

Pour le conseil départemental du Pas-de-Calais, les actions mises en œuvre ont touché 60% d'hommes et 40% de femmes avec un âge moyen qui étaient de 34 ans.

Près de 65% d'entre eux bénéficiaient du revenu de solidarité active avec un niveau de premier cycle enseignement secondaire pour 70% d'entre eux.

Pour OCAPLIE, elles ont touché 54% d'hommes et 46% de femmes avec un âge moyen de 36 ans.

59% des participants étaient des allocataires de minima sociaux dont 54% d'entre eux avec un niveau de premier cycle enseignement secondaire et 53 % des participants d'OCAPLIE avaient un niveau de premier cycle enseignement secondaire.

Enfin pour APAPM, elles ont touché 60% d'hommes et 40% de femmes avec un âge moyen de 36 ans.

65% des participants étaient des allocataires de minima sociaux dont 53% d'entre eux avec un niveau de premier cycle enseignement secondaire et 54 % des participants de l'APAPM avaient un niveau de premier cycle enseignement secondaire.

La mise en œuvre des opérations soutenues au titre du FSE a eu un impact positif dans les trajectoires de vie des publics.

Ainsi, pour le conseil départemental du Pas-de-Calais, il a pu être constaté une baisse de 12 points du taux de chômeurs entre l'entrée dans les opérations FSE et leur statut à la sortie (passant de 50% à 38%).

Cette amélioration du statut des publics s'est constatée également pour les inactifs où le taux a diminué quant à lui de 7 points passant de 21% à 14%.

Enfin, si 28% des participants étaient à l'emploi en début de parcours (particulièrement les emplois aidés dans le secteur de l'insertion par l'activité économique), ils sont près de 41% à l'être à l'issue des opérations dont 29% en emploi durable (CDI, CDD + 6 mois, activité indépendante).

Pour les OI PLIE selon les définitions de « chômeur » et « inactif », il a été constaté une augmentation de 19 points du taux de chômeurs avec l'effet inverse sur les Inactifs passant de 39% à 7% chez les OI PLIE soit une diminution de 32 points.

L'intervention des OI PLIE est axée sur la mise à l'emploi durable (CDI, CDD 6 mois et plus) ce qui se matérialise par un taux d'emploi durable de 37% pour les publics sortant du dispositif et un taux moyen de remise à l'emploi de 66% (hors emploi aidé).

Chapitre 3 - Diagnostic territorial partagé

1. Eléments de contexte socio-économique général du territoire départemental

Le Pas-de-Calais est le 10ème département le plus peuplé avec 1,454 millions d'habitants, 20 EPCI, 39 cantons, 890 communes.

Selon les sources DREETS et de Pôle emploi, le département comptabilise 116 450 demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C. (Données décembre 2022).

En 2022, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B et C sur le département du Pas-de-Calais enregistre une diminution de 7,1% par rapport à 2021, pour 5,9% au niveau régional, et 5,2% en France métropolitaine.

La baisse de la demande d'emploi est plus importante chez les 25-49 ans (-7,9%) et chez les demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an (-16,8%)

Le taux de chômage en France métropolitaine est de 7,1% au 3ème trimestre 2022, en baisse de -0.1 point par rapport au trimestre précédent et de -0.7 pt sur un an.

La région enregistre un taux supérieur à 8,9% et également en baisse (-0.1 pt sur un trimestre et -0.8 pt sur un an).

Le taux de chômage dans le département est inférieur à celui de la région, avec 8,4%, en baisse de -0.2 pt sur un trimestre et de -0.9 pt en un an.

Il est observé des disparités territoriales :

- Les zones d'emploi de Calais et Lens enregistrent les taux de chômage les plus élevés avec respectivement 11.2% et 10.4%, supérieurs de 2.8 pts et 2.0 pts à la moyenne départementale.

- La zone d'emploi de Lens est celle qui enregistre le plus grand nombre de demandeurs d'emploi (plus de 35 000, soit 30% de la part départementale), suivie de celle de Béthune (18,5%).
- A l'inverse les zones d'emploi de Arras et Berck enregistrent les taux de chômage les plus bas, respectivement de 5.9% et 6.3% (inférieur de -2.5 pts et -2.1 pts).

2. Points d'analyse des besoins et de la demande d'insertion : nombre et caractéristiques des personnes en besoin d'insertion

a) Point sur les allocataires du RSA/ situation sur les publics accompagnés :

Au 31 décembre 2022, le département compte 46 795 foyers, en baisse de -1,9% par rapport à décembre 2021.

51 942 personnes sont soumises au droit et devoir. La prestation couvre 99 996 personnes.

(Source : ELISA – données précoces régime général CAF)

Au niveau national, 1 525 995 foyers ont un droit payable au RSA, en baisse de -2.1% par rapport à décembre 2021.

(Source : ELISA – données précoces régime général CAF)

Après une relative stabilité en 2018 et 2019, le nombre de foyers a augmenté en 2020, augmentation liée à la crise sanitaire. Depuis, la tendance s'est inversée avec une baisse en 2021 et 2022.

Le Pas-de-Calais est le 5ème département qui compte le plus de BRSA (après le Nord, la Seine-Saint-Denis, les Bouches-du-Rhône et Paris).

Le département compte 3.7% de sa population allocataire du RSA, 2.6% en France métropolitaine.

b) Répartition territoriale des publics :

Pour ce qui concerne les allocataires du RSA, les données suivantes sont issues des flux financiers de décembre 2022 et représentent le nombre de foyers ayant eu un paiement mensuel.

3 territoires regroupent plus de la moitié des foyers (55%)

- Lens-Liévin : 23%
- Artois : 19%
- Calais : 13%

Les 3 territoires de l'Audomarois, du Montreuillois et du Ternois sont ceux qui ont la part la plus faible de foyers (respectivement 7%, 5% et 2%).

Pour ce qui concerne les publics accompagnés par Terri'Mouv Inclusion, des disparités au sein du territoire couvert par les membres, sont observables.

Le Calais compte par exemple un taux de chômage de plus de 11% et l'Arrageois avoisine le plein emploi avec 6,1%.

Les différentes périodes de confinement ont isolé socialement certaines populations et les ont éloignées du marché du travail.

Huit plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), membres de Terri'Mouv Inclusion couvrent ce territoire :

- l'Arrageois, le territoire de Béthune-Bruay Artois Lys romane, le Boulonnais, le Calais, le territoire de Lens Liévin Hénin Carvin, le territoire de Saint Pol sur Ternoise - Auxi le Château - Montreuil, et le pays de Saint Omer, avec un taux de chômage des 15-64 ans sur le bassin minier et le Béthunois de plus de 10% comparé à la moyenne nationale qui est de 7,3%.

La population couverte est de l'ordre de 1 133 158 habitants et le taux de pauvreté est en moyenne de 17% sur l'ensemble de ce versant Pas-de-Calais contre une moyenne nationale de 13,9%.

De plus, l'arrêt brutal de l'activité économique a conduit à des suppressions de postes et en particulier parmi les emplois les moins qualifiés. Les salariés les moins qualifiés sont également les plus touchés par la crise sanitaire et le chômage : le taux de chômage l'atteste, près de 60% de la population ayant un niveau inférieur ou égal au CAP-BEP.

c) Profil des allocataires du RSA :

63% sont des femmes, 21% ont moins de 30 ans et plus de la moitié sont dans le dispositif depuis plus de 5 ans.

Tranche d'âge	Nbre	%
Moins de 25 ans	2 724	6%
De 25 à 29 ans	7 557	15%
De 30 à 39 ans	13 817	28%
De 40 à 49 ans	11 157	23%
De 50 à 59 ans	9 784	20%
De 60 ans et plus	3 932	8%
TOTAL	48 971	100%

Ancienneté	Nbre	%
Moins de 6 mois	3 280	7%
Entre 6 mois et un an	2 343	5%
Entre 1 an et 5 ans	17 782	36%
Plus de 5 ans	25 566	52%
TOTAL	48 971	100%

3. Présentation de l'offre départementale pour l'insertion et l'emploi :

a) En termes d'accueil et d'orientation des publics

Agir en proximité, en équité et en efficacité, telle est l'ambition du conseil départemental, chef de file des solidarités humaines et territoriales.

Les priorités de l'action départementale doivent permettre de renouveler les réponses aux urgences sociales, de parier sur l'autonomie des personnes et réduire les inégalités, de favoriser le lien social, de participer activement à la bataille pour l'emploi et de favoriser la réussite éducative et citoyenne des habitants du Pas-de-Calais.

Les politiques départementales visent ainsi à assurer l'égalité : l'égalité entre les habitants, l'égalité entre les territoires.

En terme d'orientation et d'accompagnement de parcours des bénéficiaires du RSA, le conseil départemental met en place un dispositif pour une orientation rapide vers un accompagnement adapté au public ainsi que des dispositifs d'accompagnement de parcours répondant à leurs besoins.

➤ *Dispositif pour une orientation rapide vers un accompagnement adapté*

Il s'agit d'œuvrer à l'amélioration de l'insertion des bénéficiaires du RSA en répondant à 2 objectifs prioritaires :

- ❖ Sécuriser un démarrage rapide de l'accompagnement par la création d'une dynamique de parcours dès l'entrée dans le dispositif :
 - Orienter l'ensemble des bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs dans un délai d'un mois vers un organisme accompagnateur,
 - Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement,
 - Faire un point global de la situation du bénéficiaire au travers du diagnostic pour élaborer le contrat d'engagements réciproques (CER).
- ❖ Créer de la transparence et mieux coordonner les acteurs :
 - Mettre en œuvre le parcours d'accompagnement,
 - Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'insertion socio professionnelle répondant aux besoins et problématiques du bénéficiaire en le rendant acteur de son parcours,
 - Partager entre acteurs les informations relatives à la situation initiale du bénéficiaire et l'offre d'accompagnement.

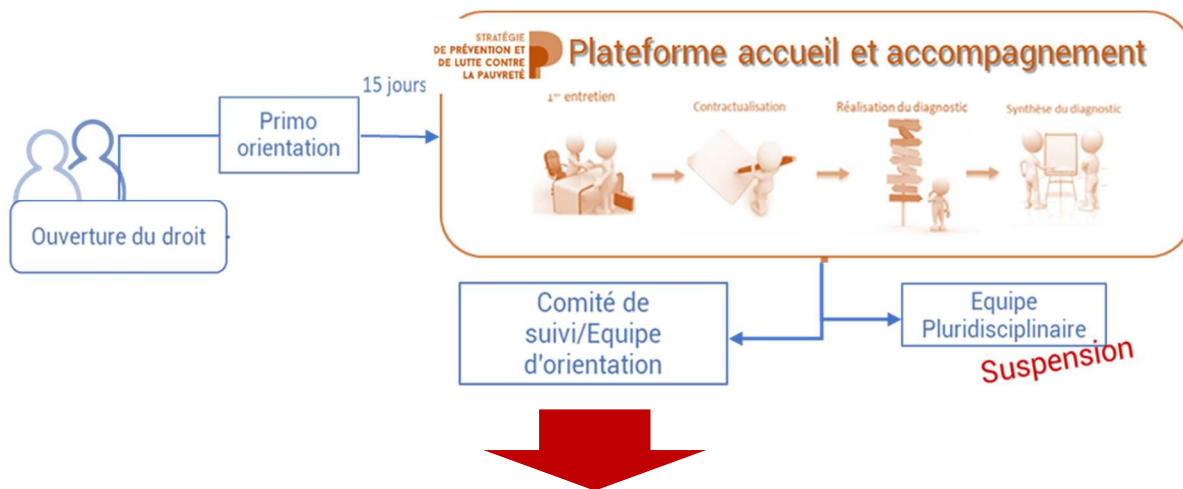
➤ *Dispositifs d'accompagnement de parcours répondant à leurs besoins.*

- ❖ L'accompagnement socio-professionnel vise à permettre une réorientation vers un accompagnement ou une sortie dynamique en :
 - Accompagnant le bénéficiaire du RSA dans la définition et la mise en œuvre de son parcours d'insertion socioprofessionnelle ;
 - Effectuant un état de la situation du bénéficiaire à l'entrée, en cours et en fin de parcours afin d'adapter au mieux l'accompagnement ;
 - Mobilisant les actions d'insertion sociales et professionnelles permettant la levée des freins à une insertion professionnelle ;
 - Mobilisant les ressources propres, les compétences du bénéficiaire, de son environnement ;
 - Faisant respecter le cadre légal lié au RSA.

- ❖ L'accompagnement professionnel se traduit par les objectifs et attendus suivants :
 - Construire un accompagnement renforcé mené par un référent de proximité
 - Développer des actions ressources qui permettent de dynamiser le parcours professionnel des participants ;
 - Etre le relais d'autres interventions plus spécifiques nécessaires à l'accompagnement professionnel ;
 - Permettre au BRSA d'évoluer positivement dans son parcours d'insertion ;
 - Viser la sortie dynamique ou la réorientation vers Pôle Emploi.

Il est à noter que cet accompagnement professionnel peut être réalisé par les plans locaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre d'un financement accordé exclusivement sur les crédits départementaux. Il s'agit donc d'un dispositif qui n'émerge pas au titre du de la subvention globale FSE+ du conseil départemental évitant ainsi tout risque de sur financement des opérations.

Le schéma ci-après reprend le mode organisationnel du conseil départemental :



Accompagnement vers une activité Pour les bénéficiaire du RSA	Accompagnement vers l'emploi Pour les bénéficiaire du RSA	Accompagnement à l'emploi Pour les bénéficiaire du RSA
Accompagnement Solidarité	Accompagnement Socioprofessionnel	Accompagnement Professionnel
<ul style="list-style-type: none"> • S'engager dans une activité ou développer son autonomie • Plusieus freins périphériques lourds 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en capacité de s'engager dans une démarche d'insertion professionnelle à moyen et long terme • Plusieus freins pour la construction du parcours vers l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en capacité de rechercher un emploi • les principaux freins à l'emploi doivent être levés. Les freins restants ne doivent pas empêcher le BRSA de travailler 35h
		Accompagnement Pôle Emploi
		<ul style="list-style-type: none"> • Etre en recherche active d'emploi • Peu ou pas de freins périphériques à l'emploi

b) En termes d'actions d'insertion à destination des publics cibles

Les grands principes de l'offre d'insertion du conseil départemental du Pas-de-Calais :

En référence au diagnostic posé en préambule, les publics concernés par la priorité 1 représentent une part importante de la population du département.

A ce titre, le conseil départemental du Pas-de-Calais et les PLIE coordonnent leurs actions d'insertion et proposent une offre d'accompagnement diversifié et articulée à tous les publics vulnérables et éloignés de l'emploi.

De par son organisation territoriale et particulièrement dans le cadre des instances locales de pilotage et de suivi, le conseil départemental du Pas-de-Calais et le réseau des PLIE œuvrent ensemble pour accompagner l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais éloignés du marché du travail et lever les freins périphériques à l'emploi.

De par ces instances territoriales, tous deux s'attachent à ce que chaque participant soit pris en charge par l'un ou l'autre des organismes intermédiaires évitant ainsi tout risque de « doublons » au regard des règles communautaires.

De manière globale, le conseil départemental se concentre sur une offre d'insertion dédiée au public BRSA et aux jeunes éloignés de l'emploi de moins de 30 ans et les PLIE orientent leurs interventions auprès de tous publics vulnérables, fragiles ou exclus de leur territoire (notamment les demandeurs d'emploi de longue durée).

Cette articulation sur les publics cibles s'opèrent également sur la mise en œuvre des actions d'insertion lorsque ces dernières relèvent de champs d'intervention communs (ex : sur l'Insertion par l'activité économique, coordination préalable sur le financement des chantiers d'insertion proposées par les partenaires).

L'expérience acquise sur la programmation 2014-2020 incite le conseil départemental et les PLIEs, par le biais de Terri'Mouv Inclusion, à poursuivre leur mode opératoire qui a su démontrer son efficacité.

Sans être totalement exhaustif, il est repris ci-après l'offre territoriale d'insertion portée par le conseil départemental du Pas-de-Calais et les 8 PLIEs du territoire.

Dans ce cadre, les appels à projets initiés par le conseil départemental sont ouverts à l'ensemble des partenaires œuvrant dans le champ des solidarités et de l'insertion, y compris aux plans locaux pour l'insertion et l'emploi.

➤ *Des opérations de diagnostic et de levée des freins périphériques à l'emploi*

Il peut être constaté que plus vite l'accueil et l'orientation des nouveaux entrants s'opèrent, mieux la prise en charge et l'adhésion des publics s'effectuent.

Ainsi, il est prévu une meilleure orientation des nouveaux entrants au titre du RSA à travers le dispositif de plateforme "accueil diagnostic" permettant d'évaluer les attentes et besoins des publics et leur offrir l'offre la plus adéquate.

Parmi les principaux freins périphériques à l'emploi, le décrochage des publics dans leur parcours d'insertion, ceux liés à la mobilité ou encore les freins psychologiques sont quasiment et systématiquement identifiés. Une offre d'accompagnement spécifique est donc proposée dans ce cadre.

Enfin, mettre le bénéficiaire au cœur de l'accompagnement et développer une nouvelle relation en co-construisant le parcours le plus adapté possible pour impliquer, mobiliser, remobiliser ou éviter la démobilitation et en privilégiant le « côté à côté », le « aller vers », le « hors les murs » et le « faire avec » sont autant d'actions qui sont proposées.

➤ *Un soutien massif à l'Insertion par l'activité économique-IAE*

L'IAE permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, cela par la mise en œuvre de modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

La région des Hauts-de-France constitue alors l'une des régions disposant du plus grand nombre de structures présentes sur le territoire. En effet, on y compte plus de 460 structures conventionnées, dont 124 sur le département du Pas-de-Calais. L'Etat soutient ce dispositif, notamment par le conventionnement et le financement de ces structures, mais également dans l'accompagnement de leur évolution, par la mobilisation du fond départemental d'insertion ou encore le soutien apporté aux têtes de réseaux.

Le conseil départemental consacre quant à lui près de 5 millions d'euros aux cofinancements des contrats aidés (hors financement FSE+) tandis qu'il apporte financièrement son soutien à l'encadrement des structures IAE (près de 7.8 M€/an en mobilisant notamment le fonds social européen).

Sur le département, ce sont 92 structures qui sont soutenues et 4 000 jeunes et BRSA qui sont accompagnés ainsi vers l'emploi.

➤ *Des dispositifs d'engagement vers l'emploi diversifiés*

Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires du RSA identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un programme de coaching intensif, afin de leur permettre un retour direct à l'emploi.

Par ailleurs, la mobilisation de la commande publique socialement responsable se concrétise au travers des clauses d'insertion et de promotion de l'emploi qui constitue un dispositif phare, mis en œuvre avec la collaboration étroite des partenaires privilégiés que sont les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Pour continuer le développement des achats socialement responsables sur son territoire, le conseil départemental met à disposition une offre de services complète et uniforme à destination des acheteurs publics.

Cette offre de service s'appuie sur les missions de facilitateurs portées par les PLIE organisés en guichet territorial.

Ces guichets territoriaux couvrent l'ensemble du département et exercent une mission de service public en faveur de l'emploi local. Ainsi, les facilitateurs ont pour mission la promotion des outils de la commande publique socialement responsable auprès des acheteurs publics et du monde économique du territoire.

Enfin, il est proposé un accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante permettant d'apporter des solutions concrètes par le biais d'une opération structurée à un public actuellement en déficit d'accompagnement. Plus précisément, elle permet une phase diagnostic, puis d'accompagnement, d'établir un diagnostic sur la situation économique et commerciale de l'entreprise mais également sur la situation sociale et professionnelle du bénéficiaire et de parvenir à un ancrage économique de l'activité et donc à la sortie du dispositif RSA.

➤ *Des opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale*

Aux côtés des opérations de soutien aux partenaires présents sur les territoires, le conseil départemental est aussi amené à mener « en propre » une palette d'actions visant à faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes fragilisées notamment par le développement d'actions en matière d'insertion professionnelle, en lien avec le monde économique et les secteurs en tension.

Il s'agit notamment de la mission insertion par l'emploi (MIE) qui a pour objectif de développer les passerelles entre les publics cibles (bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans) en voie d'insertion et le monde économique par :

- Sa connaissance du « marché caché » de l'emploi par une prospection ciblée complémentaire au droit commun permettant l'accès à l'emploi de publics en difficulté d'insertion ;
- Sa présence sur les grands projets structurants du conseil départemental en tant que vecteurs potentiels d'emploi.

☞ Sur l'Engagement pour le renouveau du bassin minier, le conseil départemental a signé le contrat d'engagement pour le renouveau du bassin minier afin de contribuer, aux côtés des autres partenaires institutionnels, à l'inscription de ce bassin dans une nouvelle trajectoire de développement de l'insertion par l'emploi, à la fois par les clauses sociales liées à la rénovation thermique des logements sociaux, mais aussi par les gisements d'emplois liés à des secteurs d'activité en tension.

☞ Sur le canal Seine Nord Europe, le conseil départemental a été à l'initiative du dispositif des « clauses d'insertion » dans le cadre du canal Seine Nord Europe. A ce titre, les six départements concernés constituent les « chefs de file » de l'insertion de ce grand projet et ont déjà entamé un travail collaboratif poussé en la matière, au travers des cahiers du « canal solidaire ».

Les grands principes de l'offre d'insertion des PLIE :

Les 8 PLIE regroupés autour de 2 OI APAPM et OCAPLIE sur le précédent PON, sont regroupés désormais en un seul OI Terri'Mouv Inclusion pour le nouveau programme FSE+. Ils couvrent la quasi-totalité du département et en particulier les bassins d'emploi et de vie les plus en difficultés.

Afin que les périmètres se rejoignent, le conseil départemental du Pas-de-Calais et le réseau des PLIE œuvreront ensemble pour accompagner l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais éloignés du marché du travail et lever les freins périphériques à l'emploi.

Pour rappel les structures porteuses des PLIE membres de l'OI PLIE Terri'Mouv Inclusion ne versant Pas-de-Calais sont :

- PLIE du Boulonnais porté par l'AMIE du Boulonnais
- PLIE du Béthunois porté par le plan Béthunois d'insertion
- PLIE du Calaisis porté par la fabrique défi
- PLIE en pays d'Artois porté par la maison de l'emploi et des métiers en pays d'Artois
- PLIE du pays de Saint-Omer porté par la maison de l'insertion professionnelle et de l'emploi du pays de Saint-Omer
- PLIE de Lens-Liévin porté par gestion animation PLIE LENS LIEVIN
- PLIE d'Hénin-Carvin porté par la démarche d'insertion économique et sociale pour l'emploi
- PLIE des sept vallées, du Montreuillois et du Ternois porté par l'ADEFI mission locale

Les orientations stratégiques sur la période 2022-2027 ont fait l'objet d'une démarche commune à l'échelle des PLIE des Hauts de France en lien avec les OI PLIE, l'AREFIE et l'AVE (réseaux régional et national PLIE) qui sont cohérentes avec celles de la priorité 1 du PON FSE+ 2021/2027.

La stratégie des OI PLIE et plus particulièrement de Terri'Mouv Inclusion sur le territoire départemental du Pas-de-Calais en termes de mise en œuvre du FSE+ pour la période 2021-2027 visera à répondre aux enjeux suivants :

- Analyser les besoins locaux afin de contribuer aux diagnostics territoriaux
- Soutenir l'ingénierie locale de projets afin de développer et faire connaître l'offre locale d'insertion
- Travailler avec les acteurs au niveau local afin de renforcer les coopérations entre acteurs
- Mieux évaluer et orienter les publics fragiles
- Proposer un accompagnement global au publics éloignés de l'emploi pour des raisons multifactorielles
- Répondre aux situations individuelles pour traiter les freins spécifiques au retour à l'emploi
- Sécuriser les parcours d'insertion pour éviter les ruptures de parcours d'insertion
- Insérer durablement les publics
- Allers vers les publics vulnérables, exclus ou hors radars
- Renforcer l'implication des publics dans les parcours d'insertion
- Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi
- Développer les coopérations avec le monde économique

Elle s'articule autour de 3 axes stratégiques

1. Développer des projets nouveaux et innovants à l'appui de l'ingénierie territoriale
2. Lutter contre la pauvreté en faisant émerger et valorisant les potentiels des personnes et des territoires,
3. Développer un écosystème territorial plus inclusif

et 7 objectifs transversaux

1. Optimiser le repérage des publics,
2. Renforcer l'évaluation et l'orientation des publics,
3. Assurer des parcours adaptés aux besoins de chacun,
4. Accroître la participation des publics pour développer leur pouvoir d'agir,
5. Fluidifier l'implication du monde économique dans les parcours,
6. Accentuer l'agilité et le process « qualité » de l'offre d'insertion PLIE,
7. Améliorer l'articulation avec les politiques locales et les partenaires.

Les PLIE se donnent dans ce cadre les priorités suivantes :

- Renforcer l'aller vers dans les territoires, en veillant à compenser les déséquilibres territoriaux d'accès aux services et actions,
- Accentuer l'ouverture de l'offre de services des PLIE aux publics éloignés de l'emploi et aux publics vulnérables, notamment à travers des actions de prévention et de lutte contre la pauvreté des administrés,
- Renforcer l'intervention des PLIE auprès des publics en amont et en aval des dispositifs de droit commun,
- Dynamiser l'offre locale d'insertion et compléter l'action du conseil départemental en mettant en œuvre des actions spécifiques adaptées aux problématiques du public du conseil départemental, en ouvrant ces actions et l'offre d'insertion PLIE à des publics non ciblés dans les actions du conseil départemental,
- Renforcer un rôle actif des participants dans les parcours d'insertion, en mobilisant les compétences des publics pour qu'ils soient acteurs et moteurs dans leur parcours et ceux des autres,
- Renforcer la remontée et l'échange d'informations des communes concernant la situation des administrés,
- Renforcer l'évaluation globale de la situation des publics à l'entrée du dispositif, tout au long et/ou à l'issue du parcours afin de mieux mesurer l'évolution de la personne,
- Renforcer l'accueil et l'orientation de premier niveau vers le partenaire adapté (SAS orientation territoriale – passer de prescription à orientation),
- Développer la mobilisation/le partenariat du tissu économique local, en particulier les TPE, dans les parcours d'insertion,
- Favoriser l'analyse des besoins territoriaux pour être au plus près des attentes des partenaires locaux et des besoins des publics,
- Soutenir l'émergence de projets nouveaux et innovants en appuyant l'ingénierie locale d'actions et le partenariat (nouveaux modes de mise en situation professionnelle/valorisation des publics en lien avec la vie locale : actions pluridisciplinaires hors les murs - sportifs, culturels, etc.).

Chapitre 4 - Stratégie territoriale partagée entre le conseil départemental du Pas-de-Calais et Terri'Mouv Inclusion

A travers le pacte des solidarités du conseil départemental du Pas-de-Calais, un partenariat fort a été élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'inclusion, en premier lieu desquels l'Etat et les PLIE, de manière à poursuivre la bataille pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions.

Le conseil départemental du Pas-de-Calais a établi un plan d'action structuré visant à faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes fragilisées, qui prévoit le développement d'actions en matière d'insertion professionnelle, notamment en lien avec le monde économique et les secteurs en tension.

Ce plan d'action poursuit une logique de re-construction de l'employabilité progressive, réaliste et individualisée. Le conseil départemental propose ainsi, avec l'appui de ses partenaires institutionnels, associatifs et privés, des mesures favorisant la mobilisation sociale, la définition d'un projet professionnel, la résolution de freins à l'autonomie tels que la mobilité, les mises en situation de travail au travers de contrats aidés, l'acquisition et le développement de compétences, ou encore la mise en relation directe avec des entreprises.

Ainsi, au travers d'instances dédiées, qu'elles soient départementales ou infra territoriales, l'ensemble des politiques mises en œuvre s'effectue en totale concertation et coordination avec les partenaires présents sur le territoire.

D'autres instances de concertation telles que le comité départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) ou encore les plateformes de coordination des PLIE, sont également mises en œuvre pour poursuivre des objectifs complémentaires au niveau territorial le plus pertinent.

C'est en se basant sur cette expérience de partenariat, plus particulièrement autour du pacte des solidarités qui sera le cadre stratégique de référence pour le FSE + sur le territoire du Pas-de-Calais, que les partenaires mettront en œuvre une stratégie territoriale partagée pour accompagner les publics en difficultés.

Les politiques locales de l'emploi à travers le PLIE mobilisent et renforcent l'ensemble des moyens du territoire, concourant à l'inclusion des publics.

Elles interviennent en lien avec les acteurs économiques, dans une logique de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Le dispositif PLIE constitue une plateforme d'actions, pilotée par les intercommunalités et l'Etat dans le cadre des politiques locales de l'emploi, dont le but est de favoriser l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi.

Ce dispositif s'articule à partir des dispositifs existants et des politiques contractuelles mises en œuvre localement, dans le respect du principe d'additionnalité.

Le conseil départemental du Pas-de-Calais et les PLIE proposent que les interventions du FSE+ au titre de la priorité 1 soutiennent des orientations stratégiques en cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les opérations cofinancées par le FSE+ s'inscrivent dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées.

Elles portent ainsi sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé d'accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la personne accompagnée.

La stratégie territoriale partagée doit également permettre de limiter le chevauchement potentiel en matière d'offre d'insertion et d'optimiser la couverture des interventions à l'ensemble des publics en situation d'exclusion.

Elle doit alors permettre d'améliorer la lisibilité de l'intervention du conseil départemental, des PLIE, de l'Etat et du conseil régional en matière de FSE+.

1. Nos convictions communes

- Repérer les publics fragiles et lutter contre les exclusions : les actions permettent autant de prévenir le décrochage que de sécuriser l'insertion des publics,
- Miser sur les capacités de la personne : il faut croire au pouvoir d'agir des personnes et s'appuyer sur les capacités et les expériences des personnes pour construire avec chaque personne un accompagnement dynamique,
- Miser sur un accompagnement multidimensionnel : la mobilisation des personnes dépend de notre capacité à leur proposer un accompagnement prenant en compte toutes les dimensions de la personne,
- Miser sur un accompagnement intensif : même s'il faut du temps pour tisser une relation de confiance et être à l'écoute des personnes, la mobilisation des personnes dépend aussi de notre capacité à leur proposer des actions concrètes rapidement et un accompagnement intensif,
- Nul n'est inemployable : la mise à l'emploi ou en activité doit être une priorité même si le temps pour y accéder est propre à chaque personne,
- Garantir une offre d'insertion plurielle et territorialisée : l'action du conseil départemental combinée à celle des PLIE garantissent une réponse adaptée à chaque territoire et à tous les publics.

2. Nos ambitions communes

- Prévenir les difficultés d'insertion et l'entrée dans le RSA pour tous les personnes vulnérables
- Garantir à toutes les personnes sans emploi un accompagnement vers l'emploi pour une insertion durable
- Booster l'insertion des jeunes de moins de 30 ans en situation de précarité et de fragilité socio-professionnelle
- Garantir à tous un accompagnement dans un parcours « sans couture » et sans rupture tout au long de la vie
- Lutter contre les discriminations et les situations génératrices d'exclusion
- Permettre à toutes les personnes vulnérables de connaître l'offre d'insertion
- Faciliter l'orientation des publics vers les dispositifs d'insertion les plus adaptés à leur situation
- Maintenir et diversifier l'offre d'insertion sur le territoire départemental
- Favoriser l'engagement des entreprises dans l'insertion des publics vulnérables

3. Indicateurs et cibles

Pour la période 2021-2027, la commission européenne a maintenu ses exigences en matière de mesure des résultats obtenus par le financement FSE+. De manière opérationnelle, un cadre de performance est mis en place pour l'évaluation du programme FSE+, avec une déclinaison d'indicateurs de réalisation et de résultat auxquels les organismes intermédiaires devront participer :

- une valeur intermédiaire que les indicateurs de réalisation doivent atteindre pour la fin de l'année 2024
- et une valeur cible finale que les indicateurs de réalisation et de résultat doivent atteindre pour la fin de l'année 2029.

4. Engagements des partenaires

Sur le plan financier, pour la période 2021-2027, une enveloppe de 171,3 millions d'euros est prévue sur la priorité 1 du FSE+ en Hauts-de-France. Sur la base des travaux de négociation entre la DREETS Hauts-de-France, les conseils départementaux et les PLIE des Hauts-de-France, une répartition financière entre territoires départementaux a été retenue.

Pour le territoire du Pas-de-Calais, une enveloppe de 49 106 452 € a été affectée, soit 31 592 507 € pour le conseil départemental du Pas-de-Calais et 17 513 945 € pour les PLIE représentés par leur organisme intermédiaire Terri'Mouv Inclusion.

Pour chacun des organismes intermédiaires, une première convention de délégation sera signée pour la période 2022-2025 concentrant 70% des crédits notifiés par Monsieur le préfet de région Hauts-de-France.

L'évaluation à mi-parcours, dans le cadre notamment des dialogues de gestion qui seront conduits entre chacun des organismes intermédiaire et l'autorité de gestion déléguée, permettra d'abonder les 30% de l'enveloppe résiduelle afin de couvrir les besoins pour la période 2026-2027.

Afin de garantir une utilisation optimale des crédits sur le territoire, un abondement des montants initialement notifiés à chacun des organismes intermédiaires pourra être étudié en fonction d'une part des besoins identifiés et d'autre part des crédits disponibles non programmés et/ou non consommés sur le territoire régional.

Chapitre 5 – Mise en œuvre des crédits du fonds de transition juste – volet social

1. Le périmètre d'intervention du fonds de transition juste

Le fonds de transition juste est un fonds nouveau du cadre financier européen 2021-2027, intégré aux fonds structurels de la politique de cohésion. Sa mise en œuvre passe par les programmes FEDER et FSE+, tout en obéissant à des contraintes réglementaires spécifiques. La première de ces contraintes est un ciblage territorial sur 10 départements de 6 régions métropolitaines. La seconde est constituée par une obligation de concertation renforcée avec les conseils régionaux, gestionnaires de 70 % des crédits, concernant une stratégie d'accompagnement de la transition territoriale, les plans de transition juste (PTJ).

Ce fonds comporte deux axes principaux d'intervention :

- De nature économique par le soutien aux projets d'amélioration, d'innovation, de diversification et de substitution en matière de production énergétique ou de recours alternatifs aux énergies fossiles dans le processus productif (gestion par les conseils régionaux)
- De nature sociale par l'accompagnement à la reconversion de salariés ou l'accompagnement d'anciens salariés des sites dont l'évolution, voire la fermeture, est requise par la stratégie de transition (gestion Etat en lien avec les conseils départementaux).

L'objectif du FTJ consiste donc à soutenir les initiatives de développement durable (reconversions de sites, adaptation des modes de production, appui à des secteurs alternatifs...) et la reconversion sociale des salariés et ex-salariés des installations du secteur secondaire mises en déclin par le changement de modèle productif lié à la transition énergétique.

L'enveloppe de l'Etat dédiée au volet social du fonds de transition juste (98M€) a été ventilée comme suit (réunion des 2 conseils départementaux avec les services régionaux de l'Etat en date du 29/06/2022).

- 8 M € : ingénierie
- 30 M€ : adaptation des compétences des salariés dans les secteurs en transformation
- 30 M € : formation des demandeurs d'emploi aux nouveaux métiers

- 30 M€ (délégés) : développement de l'employabilité des BRSA et DELD dont 11 571 000 € pour le Conseil départemental du Pas-de-Calais.

2. Les dispositifs fléchés par le conseil départemental du Pas-de-Calais sur le FTJ spécifiquement sur le territoire du bassin minier

La délégation de crédits vient en sus des crédits délégués sur FSE+ et fera l'objet d'une subvention globale spécifique. Elle permettra d'accompagner sur le champ de l'inclusion toutes les opérations relevant du périmètre du bassin minier.

Les appels à projets du conseil départemental au titre des crédits du FTJ seront ouverts aux PLIEs du bassin minier. Ils concerneront :

- **Diagnostic, levée des freins périphériques à l'emploi**
 - Accueil et accompagnement des bénéficiaires du RSA-plate-formes
- **Insertion par l'activité économique**
- **Bataille pour l'emploi**
 - Coaching emploi
 - Mise en œuvre de la commande publique Lens Lièvin / Hénin Carvin
 - Mise en œuvre de la commande publique Artois
 - Nouveau mode d'accompagnements des BRSA
- **Opérations en maîtrise d'ouvrage départementale**

3. Engagement des partenaires :

À l'instar des engagements pris sur le FSE+ (point chapitre 4 supra), l'évaluation à mi-parcours, dans le cadre notamment des dialogues de gestion qui seront conduits entre chacun des organismes intermédiaire et l'autorité de gestion déléguée, permettra de garantir une utilisation optimale des crédits FTJ sur le territoire.

En fonction d'une part des besoins identifiés et d'autre part des crédits FTJ disponibles non programmés et/ou non consommés sur le territoire, il pourra être examiné un ajustement des modalités de déploiement des crédits FTJ.

Chapitre 6 - Dispositifs de gouvernance partenariale de l'offre territoriale d'insertion

Un dispositif de gouvernance dédié au pilotage du FSE+ sur le territoire, qu'il relève de la gestion déléguée du conseil départemental ou de Terri'Mouv Inclusion sera mis en œuvre.

En sa qualité de chef de fil du FSE+, le conseil départemental en assurera sa mise en œuvre dans une logique partenariale associant à minima l'autorité de gestion déléguée, les services de l'Etat à l'échelle départementale (DDETS), le ou la commissaire à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Terri'Mouv Inclusion, les PLIEs et tout autre partenaire et autant que de besoin.

3 niveaux de pilotage sont proposés, politique et stratégique, technique sur la mise en œuvre du processus propre au FSE+, technique élargi sur l'articulation et la mise en œuvre opérationnelle des actions sur les territoires.

Ces 3 niveaux ne sauraient se substituer aux instances de pilotage d'ores et déjà mises en œuvre, au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou encore de l'insertion par l'activité économique pour ne citer que.

Sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un suivi régulier accompagné d'un bilan quantitatif et qualitatif est organisé entre le conseil départemental et le ou la commissaire au plan pauvreté.

Sur l'IAE, le conseil départemental et la DDEETS collaborent étroitement depuis de nombreuses années dans le cadre du département du Pas-de-Calais pour l'Insertion par l'activité économique-CDIAE ou encore du conseil régional de l'insertion et de l'emploi.

Une cellule de veille est également organisée plusieurs fois par an entre la DDEETS, le conseil départemental et les autres partenaires afin d'évoquer les structures en difficultés financières, partager les informations et œuvrer à la recherche de solutions.

Enfin cette collaboration et articulation des interventions se traduisent également par la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens-CAOM de l'IAE et du cofinancement des postes CDDI.

Ainsi, les travaux menés dans le cadre de ces instances viendront alimenter ceux menés dans le cadre de la comitologie propre au FSE+.

Il est repris ci-après le schéma de gouvernance du FSE+ 2021-2027.

Instance	Composition	Niveau territorial	Fréquence	Finalité
Comité départemental politique de suivi du FSE+	Etat/ CD / Terrimouv / PLIE / CR ...	Département	1 à 2 fois par an	Stratégie
Comité départemental technique de suivi du FSE+	Etat / CD / Terrimouv	Département	1 fois tous les 2 mois	Pilotage Préparation des instances de programmation Préparation du comité départemental politique
Comité départemental technique élargi de suivi du FSE+	Etat / CD / Terrimouv / PLIE / CR ...	Département / Territoires	1 fois par trimestre	Articulation entre le suivi du pilotage FSE+ et celui de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté Acculturation renforcée entre pilotage FSE+ et volet opérationnel (CD et PLIE) Echanges de bonnes pratiques

Chapitre 7 - Coordination des interventions des crédits du FSE+ en faveur de l'insertion

PON FSE	OS	Gestionnaire FSE	Intitulés des dispositifs soutenus	Critères distinctifs et lignes de partage
Priorités		DREETS-DDEETS		
		conseil départemental	<ol style="list-style-type: none"> 1. Diagnostic, levée des freins périphériques à l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Appui aux dispositifs d'insertion - Problématique mobilité - Nouveau mode d'accompagnements - La levée des freins psychologiques - Accueil et Accompagnement des bénéficiaires du RSA plate-forme 2. Engagement vers l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - Coaching emploi - Clauses sociales, les achats socialement responsables - Accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante 	Publics bénéficiaires du RSA ou jeunes de moins de 30 ans non pris en charge dans le cadre de financement d'étape de parcours relevant de la subvention globale de Terri'Mouv Inclusion.

			<p>3. <i>Insertion par l'activité économique</i></p> <p>4. <i>Opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale</i></p> <p>5. <i>Coaching jeunesse</i></p>	
		<p><i>Terri'Mouv Inclusion</i></p>	<p><u>3 Axes stratégiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Développer des projets nouveaux ou innovants à l'appui de l'ingénierie territoriale</i> • <i>Lutter contre la pauvreté en faisant émerger et valorisant les potentiels des personnes et des territoires</i> • <i>Développer un écosystème territorial plus inclusif</i> • <u>Typages d'actions :</u> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi ainsi que l'articulation de l'accompagnement professionnel et social</i> - <i>Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive, sous la forme de conseils ou appui aux services de ressources humaines ou d'accompagnement par les partenaires sociaux</i> - <i>Actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique comme solution de mise à l'emploi et comme parcours d'accompagnement vers l'emploi durable</i> - <i>Actions favorisant l'insertion professionnelle, l'insertion sociale par l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée, notamment l'appui aux entreprises adaptées, à la fluidité des parcours, l'accompagnement dans</i> 	<p><i>Public cible reste le public définit dans les protocole d'accord des PLIE membres de Terri'Mouv Inclusion.</i></p> <p><i>Les actions sont validées de part et d'autre par le PLIE et le CD afin qu'elles soient complémentaires dans le parcours du participant PLIE en actionnant des étapes financées par le CD lorsque cela est nécessaire. Ce qui permet d'assurer un parcours construit d'étape avec les réels besoins du participant.</i></p>

			<i>l'emploi des personnes handicapées, l'appui aux entreprises et la coopération des acteurs</i> - <i>Lever les freins sociaux des participants sans but immédiat de remise à l'emploi du fait qu'il s'adresse à des participants trop éloignés de l'emploi nécessitant une remobilisation sociale préalable.</i>	
--	--	--	--	--

Chapitre 8 - Avenant

Cet accord pourra être modifié par voie d'avenant sur proposition de l'instance d'animation définie dans le chapitre 5.

Chapitre 9 – Signatures

Le préfet de la région Hauts-de-
France

Le président du conseil
départemental du Pas-de-Calais

Le président de Terri'Mouv
Inclusion

Georges-François LECLERC

Jean Claude LEROY

Henri DEJONGHE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Secrétariat général du Pôle Partenariats et Ingénierie

RAPPORT N°71

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

ACCORD CADRE ETAT - DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - TERRI'MOUV INCLUSION PROGRAMME OPÉRATIONNEL FONDS SOCIAL EUROPÉEN-FSE+ ET FONDS DE TRANSITION JUSTE-FTJ 2021/2027

I. Introduction

Par délibérations de l'Assemblée Départementale du 12 décembre 2022 et de la Commission permanente du 3 juillet 2023, le Département du Pas-de-Calais a fait acte de candidature afin d'être délégataire d'enveloppes au titre du Fonds Social Européen - FSE+ et Fonds de Transition Juste - FTJ, pour des montants respectivement de 31 606 452 € et 11 571 000 €.

Sur le territoire du Pas-de-Calais, le Département a un rôle d'animation des fonds européens en lien étroit avec les services de l'Etat (Directions régionales et départementales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS et DDETS) mais aussi les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi-PLIE regroupés au sein de l'association Terrimouv Inclusion qui assure la gestion des fonds européens délégués aux PLIE.

Les services de l'Etat ont souhaité la formalisation d'un accord-cadre tripartite avec pour objectif de fixer un socle commun de partenariat pour la mise en œuvre coordonnée des interventions du FSE+ et FTJ pour la période 2021-2027 en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.

Cet accord a également pour objectif d'apporter une lisibilité des interventions croisées particulièrement entre celles relevant des fonds européens et celles relevant de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Dans le droit fil de la programmation 2014-2020, le Département du Pas-de-Calais poursuivra et renforcera ainsi l'animation territoriale du FSE+ et FTJ sur le territoire et ce par le biais d'un Conseil Départemental politique et technique du FSE+/FTJ 2021-2027 qui associera les signataires du présent accord-cadre ainsi que tout partenaire du service public de l'insertion et de l'emploi. Cet accord-cadre est un premier engagement entre les

signataires, en vue :

- D'une part de son rattachement au Pacte des Solidarités du Département du Pas-de-Calais,
- D'autre part des protocoles d'accord propres à chacun des PLIE membres de Terri'Mouv Inclusion.

II. La stratégie territoriale partagée entre l'Etat, le Département du Pas-de-Calais et Terri'Mouv Inclusion

À travers le Pacte des solidarités du Département du Pas-de-Calais, un partenariat fort a été élaboré avec l'ensemble des acteurs de l'inclusion, en premier lieu desquels l'État et les PLIE, de manière à poursuivre l'engagement pour l'emploi comme levier principal contre les exclusions.

Le Département du Pas-de-Calais a établi un plan d'action structuré visant à faciliter l'accès à l'emploi durable des personnes fragilisées, qui prévoit le développement d'actions en matière d'insertion professionnelle, notamment en lien avec le monde économique et les secteurs en tension.

Ce plan d'action poursuit une logique de re-construction de l'employabilité progressive, réaliste et individualisée. Le Département propose ainsi, avec l'appui de ses partenaires institutionnels, associatifs et privés, des mesures favorisant la mobilisation sociale, la définition d'un projet professionnel, la résolution de freins à l'autonomie tels que la mobilité, les mises en situation de travail au travers de contrats aidés, l'acquisition et le développement de compétences, ou encore la mise en relation directe avec des entreprises.

Ainsi, au travers d'instances dédiées, qu'elles soient départementales ou infra territoriales, l'ensemble des politiques mises en œuvre s'effectue en totale concertation et coordination avec les partenaires présents sur le territoire.

D'autres instances de concertation telles que le Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) ou encore les plateformes de coordination des PLIE, sont également mises en œuvre pour poursuivre des objectifs complémentaires au niveau territorial le plus pertinent.

C'est en se basant sur cette expérience de partenariat, plus particulièrement autour du pacte des solidarités humaines qui sera le cadre stratégique de référence pour le FSE + sur le territoire du Pas-de-Calais, que les partenaires mettront en œuvre une stratégie territoriale partagée pour accompagner les publics en difficultés.

Les politiques locales de l'emploi à travers le PLIE mobilisent et renforcent l'ensemble des moyens du territoire, concourant à l'inclusion des publics.

Elles interviennent en lien avec les acteurs économiques, dans une logique de rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

Le dispositif PLIE constitue une plateforme d'actions, pilotée par les intercommunalités et l'Etat dans le cadre des politiques locales de l'emploi, dont le but est de favoriser l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi.

Ce dispositif s'articule à partir des dispositifs existants et des politiques contractuelles mises en œuvre localement, en complémentarité avec les politiques publiques départementales.

Le Département du Pas-de-Calais et les PLIE proposent que les financements issus du FSE+ et du FTJ soutiennent des orientations stratégiques en cohérence avec les

objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Les opérations cofinancées par le FSE+ s'inscrivent dans une perspective générale de retour à l'emploi, afin de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours », visant à garantir l'enchaînement des actes nécessités par l'insertion socioprofessionnelle des personnes accompagnées.

Elles portent sur la construction, la coordination et la mise en œuvre de tout ou partie des étapes d'un parcours intégré et individualisé d'accompagnement renforcé, ayant pour finalité de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi de la personne accompagnée.

La stratégie territoriale partagée doit également permettre de limiter le chevauchement potentiel en matière d'offre d'insertion et d'optimiser la couverture des interventions à l'ensemble des publics en situation d'exclusion.

Elle doit alors permettre d'améliorer la lisibilité de l'intervention du Département du Pas-de-Calais, des PLIE, et de l'État en matière de FSE+.

III. Les interventions réciproques des signataires

La mise en exécution de la programmation 2021/2027 du FSE+ et FTJ doit s'opérer par la publication d'appels à projet-AAP tels que le prévoient les règlements européens.

Une concertation active des différents signataires de l'accord-cadre a permis une élaboration très précise des AAP, de sélectionner les orientations et les actions envisageables et de cibler les publics et les opérateurs.

L'État a développé un programme de déploiement des appels à projets qui répondent aux objectifs d'insertion professionnelle des jeunes, à un retour à l'emploi et qui visent également des publics particulièrement fragiles, salariés en reconversion, jeunes décrocheurs scolaires, jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le Département du Pas-de-Calais, ainsi que Terri'Mouv Inclusion, mettront en œuvre des dispositifs permettant l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des publics les plus éloignés de l'emploi (BRSA, chômeurs de longue durée etc...), et ce dans une perspective d'insertion dans l'emploi.

De manière globale, le Département se concentrera sur une offre d'insertion dédiée au public BRSA et aux jeunes éloignés de l'emploi de moins de 30 ans et les PLIE orienteront leurs interventions auprès de tous publics vulnérables, fragiles ou exclus de leur territoire, particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée.

Il s'agira notamment :

- d'opérations de diagnostic et de levée des freins périphériques à l'emploi,
- d'un soutien massif à l'Insertion par l'activité économique - IAE,
- de dispositifs d'engagement vers l'emploi diversifiés,
- d'opérations portées en maîtrise d'ouvrage départementale (ex : Mission Insertion par l'Emploi-MIE qui a pour objectif de développer les passerelles entre les publics cibles en voie d'insertion et le monde économique).

IV. Le dispositif de gouvernance partenariale

Un dispositif de gouvernance dédié au pilotage du FSE+ et FTJ sur le territoire, qu'il relève de la gestion déléguée du Département ou de Terri'Mouv Inclusion, sera

instauré.

En sa qualité de chef de file du FSE+ et FTJ, le Département du Pas-de-Calais en assurera la mise en œuvre, dans une logique partenariale associant à minima l'Autorité de Gestion Déléguée, les services de l'Etat à l'échelle départementale (DDETS), le ou la commissaire à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, Terri'Mouv Inclusion, les PLIE et tout autre partenaire, et autant que de besoin.

3 niveaux de pilotage seront proposés :

- Politique et stratégique,
- Technique sur la mise en œuvre du processus propre au FSE+ et FTJ,
- Technique élargie sur l'articulation et la mise en œuvre opérationnelle des actions sur les territoires.

Ces 3 niveaux ne se substitueront pas aux instances de pilotage d'ores et déjà mises en œuvre, au titre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ou encore de l'Insertion par l'Activité Économique pour ne citer qu'elles.

Sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un suivi régulier accompagné d'un bilan quantitatif et qualitatif est organisé entre le Département et le ou la Commissaire au plan pauvreté.

Sur l'insertion par l'activité économique, le Département du Pas-de-Calais et la DDEETS collaborent étroitement depuis de nombreuses années dans le cadre du Conseil Départemental pour l'Insertion par l'Activité Économique-CDIAE ou encore du Conseil Régional de l'Insertion et de l'Emploi. Une cellule de veille est également organisée plusieurs fois par an.

Ainsi, les travaux menés dans le cadre de ces instances viendront alimenter ceux menés dans le cadre de la comitologie propre au FSE+ et FTJ.

Chaque année, le Comité Départemental du FSE+ et FTJ, sous sa forme stratégique et politique, se réunira afin de dresser un bilan de l'année écoulée et mettre en perspectives l'année à venir.

Les dialogues de gestion qui seront conduits avec l'Autorité de Gestion Déléguée (DREETS), permettront également d'assurer une programmation dynamique des crédits sur le territoire.

Pour mémoire, le territoire du Pas-de-Calais disposera d'une enveloppe de 49 106 452 € au titre FSE+ répartie entre le Département et Terrimouv Inclusion ainsi qu'une enveloppe de 11 571 000 € pour le FTJ dont seul le Département assurera la délégation.

Pour chacun des délégataires d'enveloppes, une première convention de délégation sera signée pour la période 2022-2025 concentrant 70% des crédits notifiés par Monsieur le Préfet de Région Hauts-de-France.

Il conviendra, à l'horizon 2025, d'établir les modalités d'avenant du présent accord cadre afin d'intégrer l'affectation des 30% des enveloppes résiduelles voire de leur abondement le cas échéant afin de couvrir les besoins pour la période 2026-2027.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, l'accord-cadre avec l'État et Terrimouv inclusion pour le pilotage concerté des fonds européens FSE+ et FTJ pour la période 2021-2027, dans les termes du projet joint au présent rapport.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY